Fiche de poste – Direction du pôle Stratégie territoriale, Aménagement et Habitat

Identification du poste

Intitulé	Directeur / Directrice du pôle Stratégie territoriale, Aménagement et Habitat
Employeur	Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)
Catégorie	A – cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux
Rattachement	Directeur général des services
Membre du	Comité de direction (CODIR)

Contexte et finalité

Le pôle réunira au 1er novembre 2026 l'urbanisme, l'aménagement territorial, le développement économique et l'habitat. Ce regroupement repose sur un choix assumé : la planification, et en premier lieu le PLUi, constitue le document cadre de l'aménagement durable du territoire et le premier levier de son développement économique. Elle s'articule étroitement avec les stratégies économique, agricole (PAT), foncière et d'habitat, sans perdre de vue les enjeux environnementaux forts du territoire (forêt, sites Natura 2000, risques naturels, ressource en eau).

Les élus ont fixé un cap clair : PLUi à 41 communes, stratégie foncière, adaptation au changement climatique, foncier économique et ZAE, aide aux entreprises, PAT, incubateur agricole, habitat.

Le directeur ou la directrice assure le pilotage stratégique et opérationnel de ces politiques publiques : conseil auprès des élus, accompagnement des équipes et conduite de projets complexes jusqu'à leur mise en œuvre effective. Le directeur ou la directrice veille aussi à ce que les orientations politiques se traduisent en projets aboutis, avec une attention portée aux délais et à la maîtrise budgétaire

Le directeur ou la directrice inscrit son action dans une logique de résultats concrets et dans une forte transversalité avec les autres pôles de la CCAPV, au service des élus, des communes et des acteurs du territoire.

Missions

1. Direction du pôle

- Fixer à chaque agent, en lien avec la direction générale, des objectifs clairs, suivre leur avancement et rendre compte au DGS par des tableaux de bord réguliers
- Conduire les projets du pôle du stade de l'étude à celui de la réalisation, avec des jalons et des livrables datés

- S'appuyer sur la directrice adjointe et les chargés de projet, fixer les priorités et veiller à l'aboutissement des dossiers
- Animer des temps collectifs réguliers avec l'équipe et accompagner les agents dans leur montée en compétence et l'évolution de leur carrière
- Participer activement au comité de direction, relayer les orientations prises et veiller à leur bonne exécution
- Être force de proposition, d'innovation et d'expérimentation pour faire évoluer l'action des services du pôle
- Préparer et exécuter le budget du pôle, piloter les marchés du pôle, organiser le montage et le suivi des dossiers de subventions jusqu'à leur encaissement
- Produire les bilans annuels du pôle, à visée réglementaire et pédagogique
- Préparer les dossiers des commissions, du bureau et du conseil communautaire relevant du pôle
- Conseiller les élus et les alerter sur les risques techniques, financiers et juridiques des projets ; assurer une veille juridique permanente
- Assurer une transversalité effective avec les autres pôles et services supports, notamment le service d'appui aux communes, le pôle Environnement (adaptation au changement climatique) et le pôle Ressources, dans le respect du périmètre de chacun
- Représenter la CCAPV auprès des partenaires institutionnels sur les sujets du pôle

2. Planification et aménagement territorial

- Piloter l'élaboration du PLUi à l'échelle des 41 communes, avec un objectif cible d'arrêt du projet dans un délai prévisionnel de 30 mois puis jusqu'à son approbation, en veillant à la sécurisation juridique de la procédure et à l'animation de la gouvernance associée
- Animer la gouvernance du PLUi (comité de pilotage, conférence des maires, réunions de secteur) et conduire la concertation avec les communes, les habitants et les personnes publiques associées
- Assurer, jusqu'à l'approbation du PLUi, le suivi des documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU, cartes communales, RNU) et de leurs procédures d'évolution (modifications, révisions allégées, mises en compatibilité)
- Encadrer les prestataires (bureaux d'études, AMO) et garantir la qualité des livrables
- Faire du PLUi un outil au service des projets économiques et de l'accueil d'activités
- Assurer la compatibilité avec les documents et normes de rang supérieur (SRADDET, SCoT, charte du PNR du Verdon, loi Montagne, UTN, plans de prévention des risques) et préparer la trajectoire de sobriété foncière (objectif ZAN)
- Coordonner l'instruction et la sécurisation juridique des documents d'urbanisme et du contentieux associé
- Piloter le service commun ADS des communes : organisation et suivi de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme (de la transmission par les mairies jusqu'à la proposition de décision au maire), respect des délais réglementaires, harmonisation des pratiques, conseil en amont aux communes et aux pétitionnaires, suivi de l'activité par des tableaux de bord et de la convention avec les communes adhérentes
- Sécuriser les actes et accompagner les maires, autorité compétente, dans le traitement des dossiers précontentieux et contentieux (recours gracieux et contentieux, infractions au code de

l'urbanisme) : analyse des risques, préparation des réponses et mémoires, lien avec les conseils juridiques de la collectivité
- Conduire des réunions de travail avec les élus des communes sur les dossiers à enjeux locaux
- Construire et mettre en œuvre la stratégie foncière intercommunale : définition d'une méthode partagée avec les communes, mise en place et animation d'un observatoire du foncier (consommation d'espaces, gisements fonciers, vacance, friches, foncier économique)
- Mobiliser les outils fonciers (droit de préemption, conventions avec l'EPF, réserves foncières, procédures de biens sans maître)
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les choix d'aménagement (risques naturels, ressource en eau, formes urbaines), en lien avec le pôle Environnement
- Intégrer les enjeux forestiers (défense des forêts contre l'incendie, obligations légales de débroussaillement) et les sites Natura 2000 dans la planification et les projets d'aménagement
- Développer l'usage du SIG et de la donnée au service de la planification, de l'ADS et de l'observatoire foncier
- Superviser les études prospectives et concevoir, avec la communication, les outils d'information des usagers et des élus (urbanisme, habitat, planification)

3. Développement économique et accueil des activités

- Porter la stratégie économique de la CCAPV et la décliner en plan d'actions chiffré et calendé
- En lien avec la directrice adjointe, être l'interlocuteur de référence des entreprises, porteurs de projet, chambres consulaires et partenaires financeurs (Région, Département, État, Banque des Territoires)
- Piloter la requalification, l'extension et la commercialisation des zones d'activités économiques, et la maîtrise du foncier économique, en cohérence avec la stratégie foncière et le PLUi
- Mettre en place le dispositif d'aide aux entreprises, en articulation avec le régime d'aides de la Région
- Conduire le projet d'incubateur agricole et de ferme intercommunale, projet phare du mandat
- Piloter le Projet alimentaire territorial (PAT) et le développement des circuits courts
- Accompagner l'implantation et le maintien du commerce, de l'artisanat et des activités de services en milieu rural
- Détecter et monter les financements mobilisables (appels à projets, fonds européens, dispositifs régionaux)

4. Habitat et cadre de vie

- Proposer aux élus les orientations de la politique habitat et en hiérarchiser les priorités : habitat indigne, autonomie, copropriétés
- Superviser et coordonner la politique de l'habitat et du cadre de vie et assurer le suivi des polices spéciales de l'habitat, en lien avec les communes et sous l'égide du DGS
- Superviser le service Habitat et cadre de vie (portage de l'OPAH-RU et du Pacte territorial France Rénov', polices spéciales de l'habitat), dont le ou la responsable assure le pilotage opérationnel
- Garantir le respect des conventions et la sécurisation des financements ANAH et partenaires

- Suivre les résultats par des indicateurs simples (dossiers déposés, logements traités, crédits consommés) et proposer les réajustements aux élus
- Porter les enjeux propres au territoire de montagne : logement des actifs et des saisonniers, reconquête des logements vacants, revitalisation des centres-bourgs

À titre occasionnel, d'autres activités conformes aux fonctions du grade peuvent être confiées sur demande de la hiérarchie et/ou du Président, selon les besoins du service.

Relations du poste

- Internes : Président, vice-présidents et élus communautaires, DGS, CODIR, agents du pôle et des autres pôles, dans une logique de travail transversal
- Externes : élus et services des communes, pétitionnaires, porteurs de projet et entreprises
- Partenaires : services de l'État, Région, Département, PNR du Verdon et l'ensemble des acteurs institutionnels de l'aménagement, du foncier, de l'habitat et du développement économique

Profil et compétences

Expérience

- Expérience confirmée de direction en urbanisme, planification et aménagement, avec une ouverture au développement économique
- Une connaissance des territoires ruraux et de montagne serait appréciée
- Réalisations concrètes à présenter : documents d'urbanisme approuvés, opérations d'aménagement ou d'habitat livrées, projets économiques aboutis
- Formation supérieure, de préférence en droit de l'urbanisme ou en aménagement

Savoir-faire

- Conduite de projet de bout en bout : cadrage, montage financier, mise en œuvre, livraison
- Connaissance des acteurs et des dispositifs du développement économique local
- Maîtrise du droit de l'urbanisme, de la planification et des outils fonciers ; portage des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme (PLUi, PLU, cartes communales)
- Connaissance des méthodes de stratégie foncière (observatoire, analyse de la consommation d'espaces, outils d'action foncière) et des sources de données associées (fichiers fonciers, DVF)
- Connaissance des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU, Pacte territorial France Rénov') et des règles de financement de l'ANAH
- Connaissance du cadre juridique des collectivités, du droit civil (propriété, servitudes) et de la fiscalité de l'urbanisme
- Maitrise des spécificités réglementaires d'un territoire de montagne : loi Montagne, loi Littoral le cas échéant, UTN, RNU, risques naturels, enjeux environnementaux (forêt, Natura 2000), intégration architecturale et paysagère, réhabilitation du bâti ancien
- Lecture de plans, analyse de projets sur le terrain, pratique du précontentieux et du contentieux administratif de l'urbanisme
- Montage de dossiers de financement et recherche de partenaires
- Pilotage par objectifs et indicateurs

- Maîtrise des outils SIG, du logiciel d'instruction ADS (Cart@ds), du Géoportail de l'urbanisme et des outils de suivi de l'habitat et du foncier

Posture attendue

- Force de proposition et vision stratégique pour accompagner la mise en œuvre du projet de mandat, avec le souci de faire aboutir les projets
- Sens de l'initiative et de la décision
- Capacité à éclairer les arbitrages des élus, puis à tenir dans la durée les orientations fixées
- Management exigeant et bienveillant, qui fait monter l'équipe en autonomie et en efficacité
- Sens de la transversalité : travail en confiance avec les autres directions, dans le respect du périmètre de chacun
- Sens du service public, rigueur dans le respect des procédures et des délais réglementaires
- Loyauté envers la gouvernance et sens du service aux élus dans la mise en œuvre du projet de mandat
- Capacité d'écoute, de dialogue et de pédagogie auprès des élus, des maires, des acteurs économiques et des partenaires institutionnels
- Discrétion et respect du devoir de réserve

Conditions

- Poste basé au siège de la CCAPV ou dans une antenne, déplacements fréquents sur le territoire
- Recrutement par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle
- Rémunération statutaire, RIFSEEP, NBI : 25 points (encadrement d'un service requérant une technicité en matière foncière, de contentieux ou d'aménagement) en fonction du statut
- Temps de travail annualisé, travail ponctuel le week-end – régime des cadres 25 jours de congés payés et 23 jours de repos compensateurs
- Disponibilité ponctuelle en soirée (commissions, conseils communautaires, réunions avec les élus).
- Véhicule de service avec remisage à domicile
- Permis B obligatoire

- Collectivité adhérente aux contrats collectifs de santé et prévoyance avec participation employeur
- Adhésion au CNAS